

qui se procure les reliques de Sainte-Euphrasie.

Sous Pétronille, les donations affluent. Divers arrangements sont conclus avec l'abbaye de Saint-Corneille. Le Chapitre de Beauvais, en 1224, se reconnaît débiteur envers les religieuses d'une rente de quatre muids de blé de dime, à percevoir à Villers-sous-Coudun. L'obituaire signale, en 1382, les grandes aumônes de Jean de Tancarville. La chapelle de l'Ermitte, donnée à l'abbaye en 1304, a été cédée par l'abbesse Jeanne de Feux, à l'Hôtel-Dieu en 1449. Jacqueline Le Fèvre reçut du roi, le 15 février 1524, l'ordre de se transporter en l'abbaye de Montmartre, pour y étudier la réforme qu'Etienne Genty, prieur de Saint-Martin-des-Champs, délégué de l'évêque de Soissons, voulait introduire à Saint-Jean-aux-Bois.

MM. Bernard et Guynemer exposent le résultat de leurs recherches sur les limites de la « Cousture Charlemagne », et reconstituent le territoire concédé par l'empereur Charles-le-Chauve à l'abbaye de Saint-Corneille, pour être livré à la grande culture. Leur travail est accompagné de plans très clairs et bien dessinés comme le faisait prévoir la présence de M. Bernard.

Le document qu'il s'agissait d'interpréter a été rédigé par l'abbé de Saint-Corneille, Jean de Méricourt, lorsqu'il n'était encore que prévôt du monastère, en novembre 1246. Il figure au Cartulaire de l'abbaye, sous le numéro 550. L'annotateur n'a pas osé aborder la question de délimitation de la « Cousture Nostre-Dame ou Cousture Karlemaine » tant les difficultés lui semblaient insolubles. Il peut s'applaudir de les voir résolues.

On vote ensuite sur l'admission des nouveaux membres présentés, qui obtiennent tous les suffrages.